

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

PROCÈS-VERBAL

**De la séance ordinaire du conseil d'administration
de la Régie incendie des Sommets
Tenue le 11 février 2026 à 19 h
À la salle du conseil municipal de La Patrie**

Sont présents :

M. Martin Turcotte, délégué municipalité du Canton de Hampden.
M. Jean Bellehumeur, délégué municipalité de Chartierville.
M. Frédéric Landry, délégué substitut municipalité de Chartierville.
Mme Johanne Delage, déléguée municipalité de La Patrie.
Simon Lafrenière, Directeur incendie.

Formant quorum sous la présidence du membre délégué M. Jean Bellehumeur, la secrétaire et adjointe au greffier trésorier, Mme Paméla Blais, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.

Le président Martin Turcotte souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration. Il constate le quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

CA-2026-02-107

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour pour la séance ordinaire et qu'ils en ont préalablement pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des membres présents, la dispense de sa lecture, et est proposé son adoption par la déléguée Mme Johanne Delage, tel que déposé en gardant Varia ouvert et l'ajout du point 7.7.

Adopté

CA-2026-02-108

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER 2026.

Il est proposé par la déléguée Mme Johanne Delage et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026, soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil d'administration, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance, et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adopté.

CA-2026-02-109

4. ADOPTION DES REVENUS ET DÉPENSES

La secrétaire présente les factures à payer pour le mois de janvier 2026 et dûment autorisées par le directeur général et greffier trésorier Simon Lafrenière pour un montant des dépenses de 27 875,06 \$ incluant les salaires et pour un montant des revenus de 10 584,49 \$.

Adopté

5. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

6. DIRECTEUR INCENDIE

6.1. Frais de repas formation

Le directeur Simon Lafrenière explique que certaines demandes de remboursement de repas lors des dernières formations des pompiers ont dépassé le montant prévu de 25 \$ et demande au CA s'ils souhaitent revoir à la hausse le montant. Le CA statu que le montant de 25\$ est suffisant pour un frais repas et que si les pompiers font le choix d'un repas plus onéreux ils se doivent de payer la différence.

6.2. Rachat de la laveuse et sècheuse de La Patrie

Le directeur informe qu'il a discuté avec le Dg de la municipalité de La Patrie et que la municipalité propose un prix de 9 700\$, le CA refuse cette offre.

6.3. Sauvetage hors route

Le directeur explique que le dénouement de la rencontre avec la MSP confirme qu'il n'y a pas de directives contraignantes résultant que la Régie ne pourrait pas offrir un service adéquat aux municipalités. En conséquence, une rencontre sera tenue avec les cinq municipalités parties à l'entente relative à l'achat des équipements de sauvetage hors route, afin de statuer sur les équipements déjà acquis advenant que la Régie offre le service de sauvetage hors route.

6.4. Prévention incendie S-AIR et Weedon

Le directeur informe qu'il est dans l'attente d'une proposition de la Régie incendie de Weedon pour les interventions en prévention, mais demande d'attribuer l'équivalent d'une journée à S-AIR afin de compléter les dossiers les plus urgents.

6.5. Assureur – montant à mettre à jour

Le directeur informe que les assurances sont toujours dans l'attente de l'inventaire des équipements de tous les services à assurer et qu'il faudra déterminer les montants d'évaluation pour l'assureur.

6.6. Système de communication

Le directeur explique les deux systèmes qui s'offrent à la Régie, soit reprendre la tour de la municipalité de Hampden ou un nouveau système, mais tous deux comportent des zones où la télécommunication sera absente.

6.7. Contrat nouveaux officiers

Le directeur informe que 3 nouveaux officiers seront bientôt formés et qu'il faudra prévoir leur faire signer de nouveau contrat.

7. RÉOLUTIONS

CA-2026-02-110

7.1- RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'année 2025 est complété et prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Martin Turcotte et résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration de la Régie incendie des Sommets accepte le rapport annuel du service incendie de la Régie incendie des Sommets pour l'année 2025 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté

CA-2026-02-111

7.2 OFFRE DE SERVICE DESJARDINS

ATTENDU QUE Desjardins a soumis une offre relative aux frais mensuels au montant de 20,00 \$;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance des modalités de cette offre et les juge avantageuses pour l'organisation ;

IL EST PROPOSÉ par le délégué M. Martin Turcotte ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

QUE le CA de la Régie incendie des Sommets accepte l'offre de Desjardins fixant les frais mensuels à 20,00 \$;

QUE les dirigeants de l'organisation soient autorisés à signer tout document et à poser tout geste nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté

CA-2026-02-112

7.3 VISA DESJARDINS

ATTENDU QUE l'organisation souhaite faciliter la gestion de certaines dépenses courantes liées à ses activités ;

ATTENDU QUE Desjardins offre l'émission d'une carte de crédit Visa affaires ;

IL EST PROPOSÉ le délégué M. Martin Turcotte, ET RÉSOLU :

QUE l'organisation autorise l'émission d'une carte de crédit Visa de Desjardins au nom de M. Simon Lafrenière, directeur incendie ;

QUE la limite de crédit autorisée pour cette carte soit fixée à 1 000 \$;

QUE M. Simon Lafrenière soit autorisé à utiliser cette carte pour les dépenses liées aux activités de l'organisation, conformément aux politiques internes en vigueur ;

QUE les dirigeants de l'organisation soient autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

Adopté

CA-2026-02-113

7.4 DÉMISSION POMPIERS

ATTENDU QUE M. Patrick Beuchesne et Mme Francine Talbot ont remis leur démission à titre de pompiers au sein du service incendie de la Régie incendie des Sommets ;

IL EST PROPOSÉ le délégué M. Martin Turcotte ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration accepte la démission de M. Patrick Beuchesne, effective à compter du 14 janvier 2026 ;

QUE le conseil d'administration accepte la démission de Mme Francine Talbot, effective à compter du 14 janvier 2026 ;

QUE le conseil remercie sincèrement M. Patrick Beuchesne et Mme Francine Talbot pour les services rendus, leur engagement et leur contribution au sein du service incendie, et leur souhaite plein succès dans leurs projets futurs.

Adopté

CA-2026-02-114

7.5 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RECRUE

ATTENDU QUE le service souhaite procéder à l'embauche d'une nouvelle recrue afin de répondre aux besoins opérationnels ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

ATTENDU QUE la candidature de M. Vincent Laforest a été étudiée et jugée conforme aux exigences du poste ;

IL EST PROPOSÉ par la déléguée Mme Johanne Delage ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise l'embauche de M. Vincent Laforest à titre de recrue au sein du service, à compter du 11 février 2026 ;

QUE les dirigeants soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adopté

CA-2026-02-115

7.6 SOLDE BANQUE D'HEURES 2025

ATTENDU QUE l'organisation détient un solde créditeur dans la banque d'heures 2025 auprès de Cain Lamarre pour des services professionnels ;

ATTENDU QUE Cain Lamarre a émis une facture relativement à la constitution de la banque d'heures 2026 pour la prestation de services professionnels ;

IL EST PROPOSÉ par le délégué M Martin Turcotte ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise l'application du solde créditeur de la banque d'heures 2025 détenu auprès de Cain Lamarre en réduction de la facture émise pour la banque d'heures 2026 concernant les services professionnels ;

QUE les dirigeants de l'organisation soient autorisés à confirmer cette instruction auprès de Cain Lamarre et à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté

CA-2026-02-116

7.7 PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QUE certains dossiers nécessitent un traitement prioritaire afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations ;

ATTENDU QUE les services de S-AIR sont requis pour compléter les dossiers les plus urgents ;

IL EST PROPOSÉ le délégué M. Martin Turcotte ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration autorise les frais facturés par S-AIR relativement aux services rendus ;

QUE le conseil d'administration attribue l'équivalent d'une journée de travail à S-AIR afin de permettre la complétion des dossiers les plus urgents ;

QUE les dirigeants soient autorisés à signer tout document et à effectuer tout paiement nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté

8. VARIA

- 1) Prochaine séance régulière le mercredi 11 mars 2026 à 19 h à La Patrie.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

- 2) Prochaine atelier de travail le mercredi 4 mars – à confirmer.
- 3) Avancement du dossier hors route une rencontre, est prévue avec Mme Otis du MSP début février.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-2026-01-106

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le délégué M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité la levée de l'assemblée régulière à 19 h 56.

Martin Turcotte
Président

Paméla Blais
Secrétaire et adjointe au greffier-trésorier.